

4
001

407-35

INSTITUT INTERNATIONAL DES ASSURANCES
YAOUNDE- CAMEROUN

7ème Promotion 1984 - 1986

Thème : LES FONCTIONS COMPTABLES D'UNE SOCIETE IARDT

MEMOIRE SOUTENU PAR : MOUHAMADOU Moustapha NOBA
(né le 12 Août 1959 à Dakar)



Directeur de Mémoire :
Monsieur Adolphe LOTTIN SAME
Directeur Administratif et Financier
de la Caisse Nationale de Réassurance
YAOUNDE - CAMEROUN

INSTITUT INTERNATIONAL DES ASSURANCES
YAOUNDE- CAMEROUN

7ème Promotion 1984 - 1986

Thème : LES FONCTIONS COMPTABLES D'UNE SOCIETE IARDT

MEMOIRE SOUTENU PAR : MOUHAMADOU Moustapha NOBA
(né le 12 Août 1959 à Dakar)

Directeur de Mémoire :
Monsieur Adolphe LOTTIN SAME
Directeur Administratif et Financier
de la Caisse Nationale de Réassurance
YAOUNDE - CAMEROUN

INSTITUT INTERNATIONAL DES ASSURANCES

- YAOUNDE - CAMEROUN -

7^E PROMOTION

- 1984 - 1986 -

THEME : LES FONCTIONS COMPTABLES D'UNE SOCIETE

I. A. R. D. T.

MEMOIRE SOUTENU PAR : MOUHAMADOU MOUSTAPHA NOBA

NE LE 12 AOUT 1959 A DAKAR

DIRECTEUR DE MEMOIRE : MONSIEUR ADOLPHE LOTTIN SAME

Directeur Administratif et Financier de la

Caisse Nationale de Réassurance

- YAOUNDE - CAMEROUN -

A MES PARENTS

REMERCIEMENTS

Puisse Monsieur ADOLPHE LOTTIN SAME trouver ici
l'expression de ma reconnaissance pour tous les conseils
qu'il m'a prodigués et pour l'aide qu'il m'a apportée
pour la rédaction de ce modeste travail !

Mes remerciements sincères à Mademoiselle Françoise
Chantal BONNY pour l'apport matériel et le temps qu'elle
a apportés à l'impression de ce Mémoire.

*

P L A N

INTRODUCTION

PREMIERE PARTIE : La Comptabilité : Techniques quantitatives de traitement des informations

Chapitre I - L'originalité du Plan Comptable des Assurances

Section I - Historique du Plan Comptable des Assurances

Section II - Les particularités du Plan Comptable des Assurances

Chapitre II - Les Systèmes comptables en Assurance IARDT

Section I - Le Système Centralisateur

Section II - Le Système "en temps réel"

Chapitre III - La Présentation synthétique des informations

Section I - Présentation des comptes de situation

Section II - Les comptes de mouvement et de résultat

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

DEUXIEME PARTIE : La Comptabilité : outil de gestion

Chapitre I - Appréciation de la situation patrimoniale et de la solvabilité

Section I - Etude des variations réelles des postes du bilan sur une base comptable

Section II - Analyse de la solvabilité par les ratios de structure

Chapitre II - La Gestion par l'Etat C1

Section I - Le contrôle des Frais Généraux

Section II - Gestion de la sinistralité

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

CONCLUSION GENERALE

$\dot{U} \sim \pi \sqrt{\ell} \left(\frac{\ell}{\ell_0} \right) \left(\frac{\ell}{\ell_0} \right) \sim \left(\frac{\ell}{\ell_0} \right) \left(\frac{\ell}{\ell_0} \right) \sim \left(\frac{\ell}{\ell_0} \right) \left(\frac{\ell}{\ell_0} \right)$

De nos jours, l'intérêt de l'opération d'Assurances est essentiel pour l'ensemble des agents économiques d'un pays : les données suivantes suffisent à le démontrer. L'Assurance se présente à la fois comme un fournisseur de sécurité, un apporteur de capitaux, une expression de solidarité et un complément indispensable d'une bonne gestion.

Ces considérations illustrent toute l'attention portée par les pouvoirs publics sur les activités des Organismes d'Assurances. Dès lors, pèse sur ces derniers l'obligation de se doter de moyens de gestion efficaces. Il ne devrait plus être question de pratiquer la politique du "coup par coup". Dorénavant, ce qu'il faudrait, c'est adapter une pratique de gestion conforme à l'aspect de l'Assurance devenue une industrie moderne. L'Organisation Comptable peut-elle aider à pérenniser ce profil de l'opération d'Assurances ?

L'une des particularités de l'Assurance réside dans la grande masse d'informations, notamment financières qu'elle exploite. D'où l'utilisation par les bases techniques de lois statistiques, comme celle de Laplace-Gauss, dite des grands nombres. Ainsi, la première fonction de la Comptabilité va consister à traiter ces informations financières afin de les présenter sous une forme synthétique au travers de documents comptables dégageant une image fidèle de la situation patrimoniale et du fonctionnement de la Compagnie. A ce titre, le Professeur Guy Simon présente la Comptabilité comme étant "une technique dont l'objectif principal est, à partir d'une situation initiale dressée de l'entreprise, d'enregistrer en unités monétaires les mouvements modifiant cette situation afin d'établir une situation finale".

A l'image de cette définition, la Comptabilité consiste à observer, à enregistrer les informations financières ; en outre, dans une seconde fonction, elle servira d'instrument d'analyse.

Selon les réglementations des opérations d'assurances telles qu'elles sont en vigueur dans nos pays, obligation est faite aux Compagnies opérant dans les Etats de la CICA d'établir chaque année une série de documents extra-comptables. Nous verrons que, grâce à l'un de ces documents, l'Etat C1, la Comptabilité est en mesure de déboucher du seul domaine du traitement des informations, pour aborder l'analyse de l'exploitation, et

.../

en préciser les éventuels goulots d'étranglement, les seuils de rentabilité
et enfin des mesures correctives pour l'avenir.

R E M I E R E

A diagram of a horizontal cylinder. The left portion of the cylinder is shaded with diagonal lines. The right portion is marked with three pairs of parentheses ')))'.

A R T I E

-000000000000000000000000-

 $\bar{H}_A$

((O M P T A B I L I T E :)

// E C H N I Q U E S ((/)) U A N T I T A T I V E S

$$\overline{((\overline{))E}$$

// R A I T E M E N T //) E S // N F O R M A T I O N S

-000000000000000000000000-

En assurances, comme dans les autres activités financières, le problème du traitement des informations s'est toujours posé avec acuité.

Pour preuve, les nombreuses innovations dont se sont dotées les Compagnies pour surmonter cette difficulté et qui attestent bien du souci qui anime leurs dirigeants de fonder toute décision de gestion sur des informations fiables.

Dans une Compagnie d'Assurances I.A.R.D.T. les informations viennent de sources diverses et sont collectées en général au niveau :

- des services internes : Production - Sinistres -
Comptabilité - ...
- du réseau informatique ;
- du réseau des agents et inspecteurs ;
- du service de statistiques générales.

En l'absence de l'ordinateur, la Comptabilité des Assurances s'avère être la cellule la plus active, du fait qu'au travers de comptes harmonisés et codifiés, elle traite les informations financières de manière cohérente, coordonnée et contrôlable.

Chapitre 1 - L'ORIGINALITE DU PLAN COMPTABLE DES ASSURANCES

Dans les Organismes d'Assurances de nos pays, la Comptabilisation des mouvements de valeurs exprimées en unités monétaires est régie par le Plan Comptable des Assurances (PCA) français.

Section 1 - Historique du Plan Comptable des Assurances

La date de référence est celle du 29 juillet¹⁹³⁹ qui a vu un décret instituer un Plan Comptable inspiré de la réglementation des Assurances de 1938. L'enregistrement comptable devait obéir aux principes de cette directive jusqu'au décret du 20 mai 1969. Depuis cette date, un PCA new look a été élaboré qui s'inspire largement du Plan comptable Général (PCG) des Sociétés de Droit Commun.

Ad ds appl de la 4e

Récemment encore en 1982, sous l'impulsion de la 4^e directive européenne, le PCG français a subi des modifications qui ont été reprises par les entreprises de la CEE.

Section II - Les Particularités du Plan Comptable des Assurances

La Comptabilité des Assurances est une Comptabilité spéciale qui procède des techniques tout à fait particulières. En effet, eu égard à l'inversion du cycle économique, il faut plusieurs années pour connaître les résultats des opérations d'Assurances. Le Professeur Simon et écrivait à ce propos qu'en assurances, les engagements se dénouent sur une longue période. La conséquence d'une telle situation s'illustre par la présence des opérations techniques des exercices antérieures dans le compte d'exploitation générale. En outre, la différenciation entre exercice de compétence et exercice de référence est de taille ; en effet, non seulement l'exercice d'encaissement de la prime et celui de survenance du sinistre peuvent ne pas coïncider, mais encore, il s'écoule parfois plusieurs années entre la survenance et le paiement définitif du sinistre. D'où la notion de Réserves Techniques que l'on trouve au Passif du Bilan ; d'où aussi la nécessité de leur représentation à l'Actif, en grande partie dans la classe 2.

Hormis ces divergeances, le PCA reprend les grands principes du PCG et offre le cadre comptable suivant :

- les comptes de Bilan : classes 1 à 5
- les comptes de Gestion : classes 6 et 7
- les comptes de Résultat : classe 8

La classe 9 servant à la comptabilité Analytique des sociétés industrielles, est ici remplacée par les Etats-Modèles.

Le cadre comptable étant précisé dans ses grandes lignes, il reste à définir les procédés d'enregistrement de l'ensemble des flux financiers qui caractérisent les opérations de la Compagnie d'Assurances.

Chapitre II - LES SYSTEMES COMPTABLES EN ASSURANCE I.A.R.D.T.

Le processus de préparation de la prise de décisions financières exige de la part de la Comptabilité qu'elle puisse fournir à tout moment un diagnostic clair et précis et traite correctement les informations. Gérard Valin faisait remarquer que le choix d'un système de Comptabilité s'avère important du fait de son caractère irréversible ; il se doit d'être conforme aux objectifs d'avenir de la société. Dans ces conditions, le système "classique" ne peut être adopté, son caractère simpliste se prêtant mal au traitement d'une grande masse d'informations.

Section I - Le Système Centralisateur

L'importance du travail comptable dans une entreprise d'Assurances ne peut qu'exiger une méthode souple pour l'enregistrement des informations financières de sources diverses ; qu'il s'agisse d'un "avis de recette" pour encaissement de prime, ou d'un "ordre de paiement" pour un sinistre couvert.

Le Système Centralisateur remplit cette condition dans la mesure où le Journal Général y est subdivisé en journaux divisionnaires ou auxiliaires.

Dans une Société I.A.R.D.T. suivant les impératifs et l'importance de chaque affaire traitée, cette subdivision se présente comme suit :

- Les Journaux Auxiliaires de Trésorerie

Ils sont au nombre de deux ; l'un reprenant toutes les opérations de caisse ; l'autre, orienté vers le suivi de la situation des comptes bancaires. Leur imputation résulte, en grande partie, des opérations d'encaissement de primes et de paiement des sinistres.

- Les Journaux Auxiliaires : "Agence-Courtiers-Bureaux directs"

Il s'agit de journaux divisionnaires des émissions, des annulations et des règlements chez l'intermédiaire, pour le compte du siège. Si l'importance des affaires avec un intermédiaire donné le justifie, un journal auxiliaire peut lui être consacré.

- Le Journal Auxiliaire de Placements

On y enregistre les achats et les cessions de valeurs admises en représentation des provisions techniques.

- Le Journal Auxilliaire des Salaires

- Le Journal Auxilliaire des Opérations Diverses

Par Opérations diverses, nous entendons celles relatives à la Réassurance, à la Coassurance, aux Régulations d'inventaire et au poste des débiteurs et créditeurs divers. Toutefois, s'il apparaît que certaines de ces opérations reviennent assez souvent et qu'elles marquent fortement le fonctionnement de l'entreprise, un Journal spécifique est tenu à ce titre.

Ce qui veut dire que la liste des journaux divisionnaires n'est pas limitative.

Les opérations financières seront enregistrées chronologiquement dans ces journaux ; périodiquement, ceux-ci font l'objet d'une centralisation au Journal Général. Ensuite, les écritures centralisées sont reportées au Grand Livre Général en vue de l'établissement de la Balance Générale et du Bilan.

En dépit de la grande souplesse qui le caractérise, ce système d'enregistrement comporte cependant plusieurs inconvénients qui, à la limite, peuvent entraver le bon fonctionnement de la société. Nous citerons par exemple la perte ou la déformation des informations due à l'imprécision de libellés des pièces comptables servant de support à l'enregistrement dans les journaux auxilliaires. Avec sans doute un autre système comptable, de telles difficultés peuvent être surmontées, si par ailleurs la saisie des informations s'opère à la source.

Section II - Le Système en temps réel

Alors que le Système Centralisateur traite les opérations sur une assez longue durée, dans le Système dit "en temps réel", le traitement se fait de façon intégrée. L'information financière est introduite une seule fois, en un seul lieu. Par exemple, une opération de règlement de prime au comptoir sera connue simultanément par les services de la Production et de la Comptabilité.

Selon René Dessal : "la procédure d'intégration s'effectue le long d'une chaîne ; elle permet, par exemple de saisir le sinistre à sa déclaration et d'en adresser automatiquement l'avis là où il est utile (fichiers comptes coassureurs, correspondance avec l'assuré)" (1)

.../

(1) René Dessal : Directeur Général du CAPA

" L'Assurance et le Management " Argus 1983

Ainsi une fois qu'une opération financière ou quelconque affecte la société, le fait qu'elle soit saisie grâce à l'ordinateur permet à toutes les cellules intéressées d'en être informées.

Avec un tel système, le comptable ne diffusera plus l'image d'un employé qui aligne chiffres sur chiffres ; bien informé en temps opportun, il sera apte à contribuer à la prise de décisions en temps utile.

Bien sûr, la mécanisation du réseau des informations, notamment financières, nécessite des investissements plus ou moins importants. Mais il faut reconnaître qu'aucune Compagnie d'Assurances digne de ce nom n'a le droit de se mettre en marge du phénomène moderne de l'Informatique, dès lors qu'avec des moyens financiers de moins en moins coûteux, elle y gagne énormément dans la maîtrise de ses opérations, voire même de l'ensemble de sa gestion.

CHAPITRE - LA PRESENTATION SYNTHETIQUE DES INFORMATIONS

Les différentes phases d'exécution, définies par le système d'enregistrement comptable, aboutissent progressivement aux documents de synthèse qui renseignent sur la situation et le fonctionnement de la société, à la fin d'un exercice donné.

Section I - Présentation des Comptes de Situation

C'est la synthèse de ces comptes qui forme le Bilan, c'est-à-dire un document comptable fondamental pour l'analyse des avoirs et des engagements d'une compagnie donnée. Alors qu'il est d'habitude dans les sociétés industrielles d'élaborer des situations semestrielles, voire même trimestrielles, ici, les bilans ne peuvent être qu'annuels. Le fait que l'essentiel des engagements vis à vis des assurés et bénéficiaires de contrat d'Assurances sont liquidés sur le moyen et long terme influence considérablement les postes de provisions techniques appréciés que sur une année pleine.

I - Les Comptes du Passif

En dehors des comptes classiques, le Passif renferme ces comptes spécifiques à l'assurance qui selon leur nature juridique et leurs caractéristiques propres peuvent être classés comme suit en catégories de ressources ou types d'épargne mobilisée.

- l'épargne créatrice ;
- l'épargne engagée.

A) Epargne créatrice

Bien qu'elle soit, à priori, orientée vers le développement de l'entreprise, on y retrouvera l'empreinte de la réglementation sur le fonctionnement d'une société I.A.R.D.T.

a) Le Capital Social

La réglementation de l'Assurance de nos pays exige des actionnaires que le total de leur mise soit au minimum de 100 000 000 F CFA ; quant aux autres sociétés n'ayant pas un but lucratif, obligation est faite de constituer un fonds d'établissement dont le niveau est également réglementé.

Se situant dans une proportion de 4 % du Bilan, alors que le volume des dettes tourne autour de 80 %, le Capital est davantage ici une garantie de gestion de la part des actionnaires qu'une garantie financière à proprement parler.

b) La Réserve de Garantie

Son existence résulte du souci du législateur toute Société d'Assurances, des garanties financières suppléant lors que les prévisions de dépenses peuvent être insuffisantes.

Elle est calculée suivant une proportion fixée par la réglementation, des primes brutes de Réassurance. La Dotation de cette réserve s'effectue même en cas de perte d'exploitation et cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la Réserve est un sous-multiple bien déterminé des Provisions Techniques.

B) Epargne créatrice K

C'est l'ensemble des engagements vis à vis des assurés, des tiers et de l'Etat. Elle se présente au passif sous la forme de dettes, certaines évaluées ou encore estimées. L'appréciation de la solvabilité peut se faire au travers de cette épargne, notamment sur la base de Provisions Techniques. Celles-ci ne sont pas limitatives ; chaque fois que le souci de sauvegarder les intérêts des assurés l'exige, le législateur peut décider de nouvelles Provisions Techniques. (1)

Cependant, dans les bilans des Sociétés I.A.R.D.T. certaines Provisions Techniques reviennent souvent, et leurs modes d'évaluation ne vont pas sans difficultés.

a) La Provision pour Risques en Cours

Dans les portefeuilles de tout Organisme d'Assurances, existe un bon nombre de contrats qui se chevauchent entre deux exercices. Pour faire face à la gestion de ces contrats et au respect des engagements suite à la survenance des sinistres, l'assureur met de côté, au 31 décembre, une somme d'argent : la Provision pour Risques en cours, (PREC).

Les méthodes de calcul de la PREC, définies à l'article R 331-10 du code des Assurances, reposent davantage sur ce qu'on peut appeler une hypothèse d'école ; en effet, aucune Société d'Assurances ne peut se targuer d'émettre le même montant de primes pendant chaque mois ; de même l'idée d'une répartition homogène des sinistres est tout à fait

(1) Voir Sylvain USAN "Pour comprendre les bilans et comptes de résultat des sociétés d'Assurances" Argus

fictive. Pour ces raisons, une évaluation correcte de la PREC ne peut être obtenue que par un traitement informatique ; elle sera égale à la somme des primes d'inventaire des centaines de milliers de contrats dont l'échéance est postérieure à la date d'inventaire.

b) La Provision pour Sinistres à Payer

C'est la réserve destinée à payer les sinistres de l'exercice inventorié non encore réglés financièrement au 31 décembre, date de clôture de l'exercice comptable. Généralement, elle est supérieure au double du chiffre d'affaires annuel.

Mise à part, la branche automobile, la méthode dite "Dossier par Dossier" s'impose pour le calcul de cette réserve dans les autres branches IARDT. Suivant l'esprit de cette méthode, l'assureur se base davantage sur les expériences acquises en matière de sinistre et sur les effets de l'inflation sectorielle.

Comment prendre en compte l'expérience ? Les statistiques constituant l'outil de base de la technique d'assurances, l'expérience pourra être intégrée dans le calcul de la Provision pour Sinistres à Payer, en ayant recours à l'analyse économétrique. Avec l'estimation par la droite de moindres carrés, on peut aboutir à des données fiables suite à la relation linéaire entre le Coût Moyen des sinistres et une série chronologique sur 5 ans.

Il s'agira de trouver l'équation de la droite $y = at + b$, où y correspond au coût moyen du sinistre et t au facteur temps.

Application : soit à déterminer la provision pour Sinistres à Payer (PSAP) pour l'exercice de survenance

1985

t	1981	1982	1983	1984	1985
Sinistres payés au cours de l'exercice.....	9500	9500	7600	4100	4 800
Sinistres payés après l'exercice	500	1000	2200	3700	0
P.S.A.P. en 1985	0	500	2000	5500	?
Nombre de sinistres.....	11	12	11	8	10
Coût Moyen = y	909,09	916,66	1072,72	1625	?

En posant a, coefficient directeur, égal à la grandeur

$$\frac{\sum (t - \bar{t}) (y - \bar{y})}{\sum (t - \bar{t})^2}$$

il est obtenu pour la droite des moindres carrés l'équation suivante :

$y = 230,79 \times t + 554,92$; ainsi en 1985, pour un nombre déjà connu de sinistres de 10, le Coût Moyen des sinistres s'élève à 1708,87 ; donc la réserve technique à constituer devrait être proche de 12288,7 ; d'éventuelles corrections étant faites suite aux pièces versées dans le dossier Sinistres et à l'influence des effets inflationnistes. Comment cela se fera-t-il ? L'Assurance étant un domaine privilégié de la prévision, l'évaluation des provisions pour sinistres à payer se doit d'être correcte, afin d'éviter de désagréables surprises et d'aboutir à un résultat exact.

Pour ces raisons, la nécessité d'ajuster le résultat précédent s'impose ; cet ajustement sera basé sur l'incorporation de l'indice d'évolution du coût de la vie publié par la Direction de la Statistique Nationale et sur la tendance jurisprudentielle sur le contentieux en Assurances ; notamment avec les notions d'IBNR et des non-connus ; à ce titre, la SOCAR (Société Camerounaise d'Assurances et de Réassurances) réajuste, chaque année, ses provisions pour sinistres d'un montant de 300 millions.

c) La Provision pour Annulations de Primes

Elle vient en diminution du montant des primes émises pendant l'exercice ; elle se fonde sur l'idée qu'une bonne portion de quittances émises feront vraisemblablement l'objet d'une annulation.

Pour l'évaluer, il sera pris en considération les statistiques passées en matière d'impayés ; les proportions de primes, d'âge quelconque, annulées au cours des derniers exercices sont appliquées aux primes encore impayées à la date d'inventaire ; le résultat auquel on aboutit constituera cette provision.

II - Les Comptes d'Actif

Selon la réglementation des Compagnies d'Assurances, l'évaluation correcte des provisions techniques ne suffit pas à garantir les engagements de l'assureur. Il faut encore que les provisions techniques existent réellement dans les comptes de la compagnie où elles doivent avoir une contrepartie financière réelle, que les engagements inscrits au Passif soient effec-

.../

tivement représentés à l'Actif^{Par} des valeurs réelles, sûres et rentables.

Au delà du souci des pouvoirs publics de garantir les dettes des assureurs vis à vis des assurés, la réglementation de l'Actif vise à la limite à orienter de façon rationnelle l'épargne mobilisée par les compagnies vers les investissements productifs dûment inscrits dans les programmes ou les plans nationaux de développement économique et social.

Au bilan d'une Société IARDT, l'actif réglementé se compose ainsi des placements, des primes à recevoir et des espèces en caisse et en banque.

Les textes réglementant les placements dans nos pays s'inspirent largement de ceux de la France. A l'origine, la catégorisation des placements était la suivante :

- 1 - Placements de 1ère catégorie (sans limitation) : valeurs d'Etat ou garanties de l'Etat ;
- 2 - Placements de 2ème catégorie (dans une proportion de 30 à 50 %)
 - les immeubles de Placements grevés d'une hypothèque légale au profit des assurés ;
 - les actions et parts des Sociétés Immobilières ;
 - les titres émis par une bourse de la zone franc.

Cette subdivision a subi des modifications au début des années 70 ; par exemple au Cameroun où le plafond des placements de seconde catégorie a été ramené de 50 à 20 %. Au Sénégal, un décret de 1979 a étendu à 3 le nombre de catégories.

A l'actif, ces placements sont inscrits pour leur prix d'achat. Ceci pour les Valeurs d'Etat ou Garanties par l'Etat. Pour les autres placements, on retient soit le prix d'achat avec les possibilités de constituer des provisions pour dépréciation d'éléments d'Actif en cas de moins-value ; soit la valeur de réalisations après une expertise réalisée d'un commun accord avec les autorités du contrôle.

Au total, il s'avère que la grande particularité du bilan d'une Société IARDT est sa forte réglementation ; pour une vision globale de la structure du bilan, on peut se reporter à l'annexe.

Section II - Les Comptes de Mouvement et de Résultat

1 - Le Compte d'Exploitation Générale (CEG)

Il se dégage de l'analyse du contenu et de la structure du tableau ci-après l'idée que le CEG décrit l'activité durant l'exercice en décomposant le résultat d'exploitation entre flux entrants (le crédit du CEG) et flux sortants (le débit du CEG)

COMPTE D'EXPLOITATION GENERALE

DEBIT

Libellés	Opérations Brutes	Opérations Cessions	Opérations Nettes
<u>Prestations et Frais</u>			
<u>Payés</u>			
Prestations et frais payés.....	795 093 252	202 143 272	592 949 980
PSAP à la clôture...	2 331 369 000	716 999 106	1 614 369 894
PSAP à l'ouverture..	1 953 134 260	563 271 008	1 389 863 252
Charges de sinistres	1 173 327 992	355 871 370	817 456 622
<u>Charges de Commissions</u>			
Commissions payées ou dues.....	50 346 711		
<u>Autres charges</u>			
Frais de personnel.	248 961 440		
Impôts et taxes....	41 222 719		
TFSE.....	59 816 891		
T. et D.....	10 790 420		
FDG.....	78 931 633		
Dotations aux amortissements.....	62 990 485		
Autres charges de l'exercice.....	502 713 588		
<u>Commissions et Autres Charges</u>	553 060 299	72 976 215	480 084 084
<u>Charges de Placements</u>			35 104 684
Frais financiers...	5 092 105		
Frais sur immeubles	1 600 869		
Intérêts Dépôt Réassurances.....	28 411 710		
Résultat d'Exploitation.....			103 475 453
			1 436 120 843

COMPTE D'EXPLOITATION GENERALE

CREDIT

Libellés	Opérations Brutes	Opérations Cessions	Opérations Nettes
<u>Primes</u>			
Primes nettes d'annu-			
lation.....	1 710 691 371	377 631 398	1 333 059 973
PREC à l'ouverture..	433 461 791	38 937 052	394 524 739
PREC à la clôture...	498 623 849	21 955 077	476 668 772
Provisions annula-			
tion à l'ouverture..	45 585 032	11 396 258	34 188 774
Provisions annula-			
tion à la clôture..	56 235 675	14 058 918	42 176 757
Primes de l'exercice..	1 634 878 670	391 950 713	1 242 927 957
<u>Produits de Placements.</u>			166 739 055
<u>Produits financiers.....</u>			
Intérêts sur Dépôts.....		98 359 216	
- " - Immeubles.....		53 936 350	
Autres produits financiers.....		14 443 489	
<u>Autres Produits</u>			
Produits Accessoires.....		26 453 831	26 453 831
			1 436 120 843

II - Le Compte Pertes et Profits

C'est le document comptable qui relate le processus de formation du Résultat , élément important du Bilan, car la première chose qui y attire l'attention, c'est le résultat de la période, indicateur de la qualité de la gestion.

.../...

((ONCLUSION)) E A)) REMIERE

) ARTIE

- oooooooooooooooooooooooooooooooooooooo -

A ce stade de l'analyse, tout laisse croire que la première fonction de la comptabilité consiste en la diffusion des informations financières synthétisées.

Les opérations d'Assurances génèrent dans la pratique un volume plus ou moins important de données et informations qui constituent par ailleurs des bases techniques primordiales pour leur exploitation selon certaines lois statistiques (celle des grands nombres, par exemple).

Avec le système en temps réel, pour que l'uniformisation des informations soit possible, l'informatique devrait être de nos jours non seulement au coeur de la gestion comptable de l'entreprise d'Assurances, mais aussi au centre de la gestion du portefeuille, des sinistres et des émissions de quit-tance. Mieux, l'informatisation des compagnies d'assurances répond aujourd'hui, plus qu'hier, à une nécessité : contrôler et mieux maîtriser les opérations de l'amont vers l'aval et vice versa pour améliorer la qualité de la gestion.

Et cette nécessité ne se pose nullement en termes de coût de rentabilité financière (des équipements sont de moins en moins onéreux) mais en termes de service rendu par rapport à l'investissement que cela représente, c'est-à-dire en termes de rapport qualité/prix.

) E U X I E M E) A R T I E

 00000000000000

 A (O M P T A B I L I T E :

() U T I L

) E

(-) E S T I O N

 00000000000000

DEUXIEME PARTIE : LA COMPTABILITE : OUTIL DE GESTION

Après avoir contribué à l'information fidèle sur la situation et sur le fonctionnement de la Société d'Assurances, la Comptabilité se devrait d'occuper une place de choix dans la gestion. René Dessal écrivait à ce propos : "Avec le traitement de l'information, la technique comptable d'enregistrement s'efface devant l'instrument de pilotage de l'entreprise".

Dans un premier volet, il sera démontré que, conçue comme un outil de "monitoring" de l'entreprise, la Comptabilité participe à l'appréciation de la solvabilité en contribuant à l'interprétation des performances réalisées.

Comme cela est d'usage dans certaines Compagnies d'Assurances qui les établissent, les Etats Modèles CICA font l'objet d'un traitement qui est d'ailleurs davantage sporadique et ponctuel, que systématique et continu.

Ainsi, dans un second chapitre, nous montrerons dans le cadre d'une étude pratique de l'Etat C1, comment à partir des Résultats Techniques peuvent se dégager des solutions permettant de réduire et même de corriger un éventuel déséquilibre technique.

.../...

Chapitre I - APPRECIATION DE LA SITUATION
PATRIMONIALE ET DE LA SOLVABILITE

Les méthodes et les principes d'analyse des bilans des Sociétés d'Assurances sont en général rares. Mais il est possible à partir des outils classiques d'analyse comptable (méthode des écarts, méthode des ratios) d'apprécier à leur juste valeur l'importance de certains postes du bilan (capitaux propres, provisions techniques, placements) pour répondre à des impératifs aussi bien d'ordre légal que technique.

BILAN RESUME

Postes	n	Variation: en % n-1/n	Pour 100F de Prime
Capitaux propres après affectation dont Réserve de Garantie : 69 291 401.....	470 647 007	8	10,8
Long et Moyen Terme.....	581 025 694	9,1	13,3
Provisions Techniques Brutes..	2 886 228 524	9,2	66,6
Dettes à court Terme.....	403 868 327	30	9,3
TOTAL.....	4 341 769 552		
Valeurs Immobilisées.....	1 962 518 212	"	45,3
Provisions Techniques de Cession.....	753 013 101	5	17,3
Créances sur Assurés.....	929 985 952	6	21,4
Autres Disponibles et Réalisables à court terme.....	696 252 287	26	16
TOTAL.....	4 341 769 552		

Postes	n - 1	n
Chiffre d'affaires brut.....	1 411 501 505	1 710 691 371
Résultat d'Exploitation.....	65 900 947	220 112 224
Résultat Net.....	3 077 531	8 307 171

Section I - ETUDE DES VARIATIONS REELLES DES POSTES
DU BILAN SUR UNE BASE COMPTABLE
(à partir de l'exemple)

La lecture du tableau confirme l'importance des deux postes de provisions techniques et des valeurs admises en représentation dans le sens de l'origine et de l'emploi des Ressources. Ces postes évoluent généralement dans des proportions identiques ; ce qui traduit le souci de constituer des garanties réelles pour les engagements vis à vis des bénéficiaires de contrat d'Assurances.

L'appréciation financière, par le bas du tableau, établit que les valeurs réalisables et disponibles couvrent convenablement le montant des dettes exigibles à court terme ; en cas de liquidation, on pourrait parfaitement faire face aux dettes exigibles par la réalisation d'une partie de l'Actif.

Par contre, l'importance relative de la créance sur les assurés est inquiétante : en effet une bonne partie du chiffre d'affaires est détenue par des tiers. A la perte de produits financiers, peut s'ajouter celle des primes ; suite à l'inefficacité des services de Contentieux Prime.

Avec une série de remarques, il est aisé de faire une appréciation pertinente de la situation patrimoniale à partir de certains ratios de structure.

Section II - ANALYSE DE LA SOLVABILITE PAR LES
RATIOS DE STRUCTURE

(à partir de l'exemple)

Il est d'usage d'apprécier la solvabilité d'une Société IARDT à partir du rapport entre les provisions techniques et la charge de sinistre ; ce ratio devant être supérieur à deux. Toutefois, un tel ratio trouve ses limites lorsque la cadence des règlements est très lente ; aboutissant à un ratio de valeur 3, il ne peut être nullement affirmé que les clignotants ne sont pas au rouge. Une meilleure appréciation de la solvabilité ne peut se dégager que de grandeurs caractéristiques du bilan :

1 - Ratio : $\frac{\text{Valeurs Immobilisées}}{\text{Provisions Techniques}}$

C'est le taux de couverture des charges techniques. Autrement dit, il mesure la possibilité de rembourser l'ensemble des engagements techniques par la liquidation des valeurs immobilisées.

.../...

Ici 67,9 % ont servi à l'acquisition d'actifs durables et permanents, donc à consolider la solvabilité.

$$2 - \text{Ratio} : \frac{\text{Fonds Propres}}{\text{Total Actif}} = 10,8 \%$$

Ce ratio est d'importance minime. Les Sociétés d'Assurances n'ont pas de souci de "structure financière" ; en effet elles empruntent très rarement, l'essentiel de leur financement provenant des primes encaissées.

$$3 - \text{Ratio} : \frac{\text{Réserves de Garantie}}{\text{Provisions Techniques}} = 2,4 \%$$

L'importance de la réserve de garantie a déjà été démontrée, ne serait-ce que pour savoir si on se situe dans les limites réglementées, ce ratio pourrait être établi et suivi.

$$4 - \text{Ratio} : \frac{\text{Créances Assurés}}{\text{Chiffre d'affaires (brut)}} \times 360 = 195 \text{ jours}$$

Ce ratio fait intervenir une grandeur hors-bilan ; son intérêt réside dans l'appréciation de la liquidité financière, sous l'angle de la durée de vie des Actifs sous forme de créances sur les assurés. Il se trouve que cette liquidité contribue à la solvabilité ; en effet tout encaissement de prime se traduit par des recettes en espèces ou par chèques et par des provisions techniques consistantes. Les placements découlant de ces réserves assureraient non seulement une grande solvabilité, suite à l'achat d'actifs immobilisés, mais aussi amélioreraient les résultats techniques grâce au concours des produits financiers. Là se situe le paradoxe de l'Assurance où l'activité "accessoire" peut être compensatrice des Résultats de l'activité principale.

Ici le retard moyen d'encaissement est de 195 jours, alors que l'ensemble des créances sur les assurés représentent 21,4 % des emplois. Il peut être conseillé à toute société IARDT confrontée à une telle situation de réviser sa politique de crédit-assurés.

Au total, l'interprétation des grandeurs du bilan en valeurs absolue et relative, constitue l'une des composantes essentielles de l'arsenal des outils de gestion de l'entreprise d'Assurances. Cette vérité évidente se vérifie encore plus avec l'étude intrinsèque de "l'exploitation" sur une base extra-comptable, par l'Etat C1.

.../...

Chapitre II - La Gestion par l'Etat C1

La réglementation impose à chaque Organisme d'Assurances, de déposer au niveau de l'Administration du Contrôle, en plus des documents comptables de base, les Etats C1, C4, C5, C10 et B10 ; au plus tard le 15 juillet de chaque année. Les Etats C4 et C5 reprennent le montant des provisions techniques et le détail des placements admis en représentation.

Au nombre de cinq, les Etats C10 analysent l'exploitation de la Catégorie Automobile ; ce traitement spécifique s'expliquant par les déficits notables et les incidences hautement sociales de cette branche.

Au niveau de l'Etat B9, sont passés au crible tous les détails sur les arriérés, les encaissements et les annulations de primes.

Comme le reflète le tableau ci-après, l'Etat C1 procède à une ventilation du CEG par catégories d'opération.

Exemple : Etat C1 d'une société IARDT

.../...

DEBIT

Libellés	Ensemble	Auto	Incendie	Transports Maritimes	Autres Transports	Autres Risques
Prestations et frais payés.....	517 311 587	389 619 597	3 833 865	59 506 407	7 520 000	56 831 718
Provisions SAP						
- AU 31 décembre.....	1 656 798 157	1 340 861 313	3 577 610	223 173 913	7 520 000	81 665 321
- Au 1er janvier.....	1 953 134 260	1 666 317 976	8 675 901	212 785 368	1 000 000	64 355 015
- Dotation aux provisions.....	296 336 103	325 456 663	5 098 291	-10 338 545	-6 520 000	-17 310 306
- Commissions.....	40 475 181	2 023 760	8 095 036	12 142 554	4 047 518	14 166 113
- Frais généraux - amortissements...	443 063 390	299 560 569	15 014 437	53 167 606	4 430 636	70 890 142
- Primes acquises aux réassureurs..	261 933 576	105 900 961	21 904 741	91 676 751	11 488 354	30 962 769
- solde créditeur.....	65 900 947		14 551 880			66 401 024
T O T A L	1 625 020 784	1 122 561 550	68 498 250	206 104 773	20 966 508	221 941 660

.../...

CREDIT

Libellés	Ensemble	Auto	Incendie	Transports: Maritimes	Autres Transports	Autres Risques
Primes et accessoires nettes d'annulation..	1 355 161 368	977 881 127	58 551 000	135 176 829	15 924 002	167 628 410
Provisions pour Ris- ques en cours :						
- A.31.12.82.....	360 248 631	289 884 915	19 904 638	-	-	50 452 078
- A.31.12.83.....	433 461 791	352 037 205	21 078 360	-	-	60 346 226
Provisions pour Annu- lation :						
- A.31.12.82.....	84 404 886	46 222 687	-	25 321 465	-	12 660 734
- A.31.12.83.....	45 585 032	29 336 433	-	438 542	-	4 810 057
Dotation aux provi- sions de primes.....	34 393 306	- 45 066 036	-1 173 722	+13 882 923	-	- 2 036 471
Produits financiers...	165 151 226	118 908 882	7 101 502	16 515 122	-	22 625 720
Part des Réassurances dans les charges.....	139 101 496	64 516 678	4 019 470	39 924 289	1 000 000	29 641 059
Solde Débiteur.....		6 320 899		605 610	4 042 506	
T O T A L	1 625 020 784	1 122 516 550	68 498 250	206 104 773	20 966 508	221 941 660

Il se dégage de ce tableau une vision globale du portefeuille de la société. En outre, une lecture horizontale du document permet de retrouver suivant les branches, les composantes de la colonne "Ensemble". Cette méthode est en effet fondamentale dans l'analyse de l'exploitation et permet par ailleurs de pallier l'absence d'une véritable comptabilité Analytique ; surtout lorsque l'on assiste comme dans l'exemple ci-dessus, à un accroissement excessif des frais généraux conjugués à une forte dégradation de la sinistralité.

Section I - Le Contrôle des Frais généraux

Les anticipations étant importantes dans l'opération d'Assurances, il est essentiel que des prévisions rigoureuses soient établies périodiquement en matière de Frais Généraux. Et ceci d'autant plus que cette charge représente généralement 10 % des primes émises (chargement à la prime pure)/

De ce fait, ils sont déterminés à priori et donc connus d'office quant à leur volume. Leur contrôle est dès lors primordial si l'on veut maîtriser en particulier le coût de gestion des affaires nouvelles.

Avant de fixer le montant du budget des frais généraux correspondant au seuil technique de chaque branche, il suffit d'apprécier la part relative des frais généraux dans le chiffre d'affaires de cette branche. Le ratio "Frais Généraux et Amortissement" ou "Primes Acquisées" peut ici servir d'indicateur. Dans notre exemple, ce ratio est de 34 % en moyenne, toutes catégories confondues ; dans la branche "Transport Maritime", il est de 43 %, c'est-à-dire à un niveau qui s'écarte largement du point d'équilibre, et qui traduit une détérioration de la qualité intrinsèque de la branche.

La vérité de ces chiffres impose une action correctrice basée sur les techniques de prévision et de contrôle. Après avoir défini des centres de profit (Automobile, Risques des Particuliers, Risques des Entreprises, Maritimes et transports, Service Administratif et de la Comptabilité financière), l'esprit de la politique de contrôle s'exercera suivant les étapes suivantes :

1 - Etablissement des Prévisions :

Dans cette première phase est élaboré le budget, pour ce faire, il peut être retenu la méthode des "Coûts standards budgetés" qui consiste à simuler les dépenses futures à partir des objectifs, notamment d'équilibre, assignés à chaque centre de profit.

.../...

- 2 - Présentation des Résultats par la diffusion de tableaux de bord
- 3 - Analyse des écarts et de leurs causes, entre les prévisions et les dépenses effectuées
- 4 - Adoption de mesures correctrices

A supposer que l'une des causes de l'écart soit la forte propension à dépenser, il pourrait être, par exemple décidé des coupes sombres ou claires dans le budget alloué, afin de retrouver la cadence prévue. Ceci éviterait le comportement consistant à constater l'écart vers la date d'inventaire et à vouloir y remédier alors qu'il est trop tard.

Le même souci de juguler les dépenses excessives devrait aussi apparaître au niveau des commissions bien qu'elles soient très négligeables dans l'exemple proposé. En effet si l'on n'y prend pas garde, au lieu de stimuler favorablement les ventes, la politique d'intéressement des intermédiaires pourrait contribuer à alourdir et à renchérir la structure du portefeuille ; surtout lorsqu'on traite avec des agents auxquels il manque le profil de gestionnaire et qui seraient davantage préoccupés par le chiffre d'affaires que par les résultats des aliments décrochés.

Toutefois, selon certaines législations, celle du Cameroun notamment, des textes limitent en matière de RC automobile les commissions versées aux intermédiaires, ainsi que les frais généraux. Ce qui constitue un garde-fou venant renforcer la politique de contrôle des frais d'exploitation. Au demeurant, la mise en pratique de cette politique ne devrait pas rencontrer d'obstacles majeurs ; les frais généraux n'étant pas soumis aux variations des risques. Par contre, pour la sinistralité, il en est autrement.

Section II - Gestion de la sinistralité

Elle s'articule autour du calcul du ratio :

$$\frac{\text{charges de sinistres}}{\text{primes acquises}}$$

Un tel ratio s'avère fondamental, à ce titre, il fait l'objet d'une appréciation et d'une surveillance continue. En outre, c'est une notion centrale de l'équilibre technique. D'habitude lorsque ce ratio dépasse le seuil critique, on conclut à un déficit technique.

.../...

Dans le cadre de notre exemple, les résultats suivants se dégagent de l'Etat C1 :

(	:	:	:	:	)					
(	Branches	:	Auto	:	Incendie	:	Maritime	:	Ensemble	)
(	-----	:	-----	:	-----	:	-----	:	-----	)
(	Sinistralité	:	77 %	:	15,56 %	:	33 %	:	62 %	)
(	:	:	:	:	:	:	:	:	:	)
(	:	:	:	:	:	:	:	:	:	)

A l'exception de la branche "Automobile" où le déficit est manifeste, les résultats traduisent une bonne sinistralité.

Dans la suite de notre analyse, nous nous situerons dans l'hypothèse d'une mauvaise sinistralité (supérieure à 80 %) afin de concevoir des solutions permettant de fixer, dans la mesure du possible, la charge de sinistre dans les limites de la prime de risques.

I - Mesures à priori

Jusqu'à une période récente, la rentabilité technique sur nos marchés était essentiellement due à l'application de taux de primes appropriés et d'une politique de souscription prudente dans certaines branches ; les risques d'habitation notamment. Tant et si bien qu'un portefeuille composé de bons risques ne peut être affecté par une sinistralité chronique. Autrement dit, l'équilibre entre la charge de sinistre et la globalité des primes des risques peut être obtenu à partir d'une bonne sélection des risques.

Aussi, le retour à l'équilibre peut passer par une Révision tarifaire ; il faut dire que le développement de la concurrence dans la profession, surtout avec l'arrivée d'opérateurs attirés par l'illusion des bénéfices, a contribué à la pratique systématique de la sous-tarification ; une telle situation a conduit, à la longue, à une inadéquation structurelle entre le risque et son prix. Afin de contrecarrer une telle pratique risquant de déboucher sur une dégradation de la branche, la profession pourrait s'organiser en mettant en place des mécanismes de révision tarifaire, avec l'étroite collaboration des autorités du contrôle et sous l'égide des comités nationaux des assureurs ; la finalité serait que chaque risque soit tarifé au juste prix.

II - Mesures à posteriori

Il ne s'agira surtout pas de vouloir maîtriser, à tout prix, la survenance de sinistre ; du fait de l'implication majeure du facteur hasard, l'assureur subira toujours les incidences des sinistres.

.../...

Aussi l'absence totale de sinistres amènerait à couvrir gratuitement les affaires nouvelles. De ce fait, l'attention devrait plutôt être portée sur la maîtrise de l'augmentation de la charge de sinistre.

A) La Surveillance Préventive
des Risques

L'insouciance générale, la recrudescence des négligences peuvent être autant de facteurs qui contribuent à alourdir la charge des sinistres. Le renversement de cette tendance passe dans ces conditions par des mesures de surveillance des risques, par l'inspection et la prévention.

Par exemple, la couverture en Incendie, aussi bien pour les risques professionnels, que pour certains risques d'habitation, peut être subordonnée à la mise en place de têtes d'extincteurs ; même là où la réglementation ne l'impose pas.

A l'échelle nationale, sous l'impulsion du comité des assureurs, la conception et la réalisation peuvent largement contribuer à une baisse de la sinistralité. Dans le cadre de ces mesures, on peut citer, par exemple, la création de laboratoire anti-cambriolage, et pourquoi pas l'implantation ou l'équipement de corps de sapeurs pompiers, avec la collaboration des pouvoirs publics ; des solutions analogues pourraient également être envisagées pour faire progresser et renforcer la sécurité routière.

B) La Politique de Règlement
des sinistres

La finalité d'une bonne liquidation des sinistres est d'une part, de satisfaire autant que possible la clientèle, et d'autre part, de minimiser autant que faire se peut le coût des sinistres. Ce qui suppose une connaissance rapide du sinistre (lors de sa déclaration par l'assuré) et l'accélération de la procédure de son règlement. On éviterait ainsi les effets de l'inflation sectorielle et l'intervention des avocats qui renchérissent le coût définitif des sinistres. C'est en adoptant cette démarche qu'une Mutuelle américaine s'est hissée à la tête des Compagnies opérant en Accidents. Toutes les fois qu'une société déclare un sinistre, un inspecteur est rapidement envoyé sur les lieux ; après expertise, un chèque est remis au sinistré portant le montant de l'évaluation faite. Nanti du chèque, le sociétaire cherchera à limiter les dépenses ; et pour ce faire, il mettra en concurrence les garagistes.

En outre, une telle pratique facilite largement la transaction lors du règlement, dans le sens que seuls les sinistres couverts au titre du contrat d'Assurances sont réellement payés. Ce qui enlève au responsable technique (service des sinistres) toute latitude pour faire en la matière des actes commerciaux. C'est uniquement au plus haut niveau hiérarchique qu'on devrait s'entendre dire "Vous n'y avez pas droit ; mais on vous paye quand même !!"

.../...

((_____)
((_____) O N C L U S I O N _____) E _____ A
_____) E U X I E M E _____ A R T I E

- oooooooooooooooooooooooooooooo -

A la lumière des analyses qui précèdent, la comptabilité se révèle être dans l'organisation d'une société I.A.R.D.T. un outil adéquat pour le contrôle de la situation et de l'activité.

Satisfaire le besoin de sécurité du public exige une capacité financière suffisante permettant de faire face aux engagements.

D'où l'intérêt généralement accordé à la notion de solvabilité des compagnies et l'importance de l'analyse des grandeurs caractéristiques du bilan ; et notamment, le ratio du taux de couverture des provisions techniques.

Au surplus le suivi et la correction des ratios tirés de l'Etat Modèle C1 constituent d'excellents éléments d'appréciation des conditions d'équilibre de l'exploitation, surtout si la tendance dans l'entreprise d'Assurances se caractérise par un accroissement très rapide des Frais Généraux et par le poids relativement excessif de la charge des sinistres.

Néanmoins, il faut éviter de tomber dans l'excès consistant à déterminer des ratios globaux sans pouvoir pour autant en tirer les enseignements nécessaires. Ces ratios doivent en effet, le plus souvent, être nuancés ou relativisés pour tenir compte de certains symptômes inhibants (sous tarification, conjoncture économique générale, influence des professions annexes ; avocats, médecins, tribunaux, garage, etc...).

Enfin, l'efficacité de cette seconde fonction de la Comptabilité (Analyse comptable par les ratios) serait convenablement assurée si elle était confiée à un gestionnaire qui soit à la fois suffisamment avisé des subtilités techniques de l'assurance et un technicien comptable professionnellement qualifié et rompu aux problèmes de gestion.

.../...

$$(((\underline{\quad}) \quad (\underline{\quad})) \diagup) \diagdown \quad ((\underline{\quad} \quad \underline{\quad} \quad \underline{\quad}) \overset{(\underline{\quad})}{\diagup}) \diagdown ((\underline{\quad})) \diagup) \diagdown$$
$$\begin{array}{c} \text{---} \\ \text{---} \end{array} \quad (=) \quad \text{---} \quad (=) \quad \begin{array}{c} \text{---} \\ \text{---} \end{array} \quad \begin{array}{c} \text{---} \\ \text{---} \end{array} \quad \begin{array}{c} \text{---} \\ \text{---} \end{array} \quad (=) \quad \begin{array}{c} \text{---} \\ \text{---} \end{array}$$

- 0000000000000000000000000000000000 -

C O N C L U S I O N G E N E R A L E

=====

La grande masse des informations financières engendrées par le fonctionnement d'une Compagnie d'Assurances suffit à caractériser l'importance de la gestion comptable.

En effet, d'une comptabilité cohérente se dégage une vue synoptique sur toute l'activité financière et technique permettant ainsi à toutes les cellules de l'entreprise d'être informées à temps opportun afin que les décisions soient prises en temps utile.

Pour ce faire, l'implantation d'une chaîne informatique s'impose dans une société I.A.R.D.T. de taille appréciable, non seulement au coeur de la Comptabilité mais aussi au centre de toutes les activités financières, techniques et administratives. De nos jours, aucune Société d'Assurances digne de ce nom n'a le droit de se mettre en marge du phénomène moderne de la mécanisation des informations. Les raisons sont multiples.

L'informatique permet d'alléger la gestion de la société outre qu'elle crée des méthodes d'analyse financière et prévisionnelle (estimation de la PREC par la méthode des 730èmes par exemple).

Aussi elle décharge l'organisation d'une tâche administrative très lourde. Ne dit-on pas de l'assurance qu'elle est de la paperasse ?

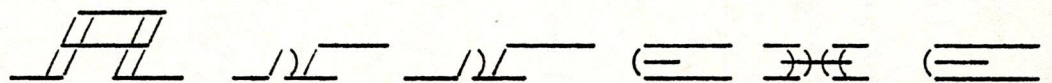
Par l'adoption d'un système d'enregistrement comptable intégré, le système "en temps réel", le comptable parviendra à établir des comptes dont la sincérité est effective ; en outre, il donnera désormais le profil d'un gestionnaire avisé de toutes les subtilités techniques tout en étant un maillon clé dans les prises de décision. Après la description de la réalité passée et présente au travers des documents comptables de synthèse (Bilan CEG, Compte de Pertes et Profits), la deuxième fonction comptable consiste à prévoir l'avenir. A cet effet, l'étude de l'exploitation par l'Etat C1, outre qu'elle permet de détecter les anomalies dans le cadre de la gestion, oriente les dirigeants de la société IARDT vers la conception de mesures correctives.

.../...

Si les deux fonctions de la Comptabilité sont remplies dans un cadre comptable clairement défini, alors l'exploitation de la grande masse des informations financières ne poserait aucun problème. Mieux, elles contribuent à la maîtrise de l'évolution de la société dès lors qu'elles s'articulent sur un système de traitement permettant la confection des documents extra-comptables tel que l'Etat C1.

Ainsi, il apparaît à l'évidence que la survie de la Compagnie d'Assurances IARDT dépend de la façon dont sont exercées les fonctions comptables et donc de la qualité de sa gestion.

- 00000000000000000000000000000000 -



- 00000000000000000000000000000000 -

B I L A N A U 3 1 D E C E M B R E

A C T I F	MONTANT BRUT	AMOR. ET PROV. P/ DEPRECIAT.	MONTANT NET
<u>IMMOBILISATIONS</u>			<u>893 425 365</u>
Frais d'acquisition des Immeubles	158 456 954	75 221 000	83 235 954
Terrains.....	82 495 000		82 495 000
Immeubles.....	695 953 121	53 069 254	642 883 667
Mobilier, matériel de Bureau.....	39 186 275	10 939 856	28 246 419
Matériel de Transport.....	17 644 386	10 894 066	6 750 320
Mobilier - Matériel d'appart.	12 324 235	5 126 572	7 197 663
Machines de Bureau.....	13 282 543	8 985 409	4 297 134
Agenc. Amen. Installations.....	21 144 041	7 825 033	13 319 008
Immobilisations Incorporelles.....	25 000 000		25 000 000
<u>AUTRES VALEURS IMMOBILISEES</u>			<u>1 069 092 847</u>
Dépôts et Cautionnement.....	1 304 990		1 304 090
Budget et Equipement.....	14 483 000		14 483 000
Titres de Participation.....	147 150 000	1 200 000	145 950 000
Obligations.....	40 000 000		40 000 000
Dépôts auprès du Trésor.....	860 797 857		860 797 857
Titres d'Etat.....	6 557 000		6 557 000
<u>TOTAL DES VALEURS IMMOBILISEES</u>	<u>2 135 779 402</u>	<u>173 261 190</u>	<u>1 962 518 212</u>
<u>PART. CESSION ET RETROCES.</u>			
Primes.....	21 955 077		21 955 077
Sinistres.....	716 999 106		716 999 106
Annulations.....	14 058 918		14 058 918
<u>TOTAL PART CESS. ET RETRO.</u>			<u>753 013 101</u>
<u>VALEURS REALISABLES ET DISPONIBLES</u>			
C/ Cession et retrocession.....	46 130 607		46 130 607
Assurés Siège.....	744 888 153		744 888 153
Assurés Agences.....	185 100 798		185 100 798
Débiteurs.....	134 503 680		134 503 680
C/C SORAM.....	27 614 634		27 614 634
C/C SOSECA	43 046 002		43 046 002
C/C NATIONALE VIE.....	25 675 246		25 675 246
POOL.....	35 685 650		35 685 650
I.P.M.	193 521		193 521
Produits à recevoir.....	90 437 066		90 437 066
Charges comptabilisées d'avance...	2 968 000		2 968 000
Prêts au personnel.....	32 486 189		32 486 189
Banques et C.C.P.	242 091 471		242 091 471
Caisse.....	15 417 222		15 417 222
<u>TOTAL COMPTES TIERS ET FINANCIERS</u>			<u>1 626 238 239</u>
<u>TOTAL GENERAL.....</u>			<u>4 341 769 552</u>

P A S S I F			
<u>CAPITAUX PROPRES ET RESERVES</u>	:	:	425 534 491
Capital.....	:	300 000 000	:
Report à nouveau.....	:	56 243 090	:
Réserves de Garantie.....	:	69 291 401	:
<u>PROVISION POUR PERTES ET CHARGES</u>	:	:	7 482 000
<u>DETTES A LONG ET MOYEN TERME</u>	:	:	
Dettes pour espèces remises par	:	:	:
les cession.....	:	573 543 694	573 543 694
<u>PROVISIONS TECHNIQUES</u>	:	:	2 886 228 524
Primes.....	:	498 623 849	:
Sinistres.....	:	2 331 369 000	:
Annulations.....	:	56 235 675	:
<u>DETTES A COURT TERME</u>	:	:	403 868 327
CO-ASSUREURS.....	:	175 149 915	:
C/C CO-ASSUREURS.....	:	80 965 882	:
Rémunérations dues au Personnel..	:	832 777	:
Etats Impôts et Taxes.....	:	65 323 450	:
Créditeurs Divers.....	:	10 507 181	:
T.P.S. SORAM.....	:	4 398 556	:
I.P.R.E.S.....	:	1 672 124	:
Charges à payer.....	:	53 018 442	:
Provision pour participation des	:	:	:
salariés.....	:	12 000 000	:
<u>BENEFICE DE L'EXERCICE</u>	:	:	45 112 516
TOTAL GENERAL.....	:	:	4 341 769 552
	:	:	=====

///)
///))) I B L I O G R A P H I E

— : — : — : — : — : — : — : — : — : — : — : —

Sylvain USAN : "Pour comprendre les bilans et les comptes de résultat des Sociétés d'Assurances" Argus

Réné Dessal : "L'Assurance et le Management" Argus 1983

Pierre Vernimmen : "Finance d'entreprise - Analyse et Gestion"

L'Assurance Française - n° 514 - 12-18 février 1986

Guy Simonet : "La Comptabilité des Sociétés d'Assurances"

D. Nobile : "Le contrôle de Gestion dans une Entreprise d'Assurances."

* * * * *

* * * * *

✱

LA COMPTABILITE : OUTIL DE GESTION.....	17
<u>Chapitre II</u> - Appréciation de la situation patrimoniale et de la solvabilité.....	18
Section I - Etude des variations réelles des postes du bilan sur une base comptable.....	19
Section II - Analyse de la solvabilité par les ratios de structure.....	19
<u>Chapitre II</u> - La Gestion par l'Etat. 41.....	21
Section I - Le contrôle des frais généraux.....	24
Section II - Gestion de la sinistralité.....	25
I - Mesures à priori.....	26
II - Mesures à postériori.....	26
A - La surveillance préventive des risques.	27
B - La politique de règlement des sinistres	27
Conclusion de la Deuxième Partie.....	29
CONCLUSION GENERALE.....	30
ANNEXE.....	32
BIBLIOGRAPHIE.....	34
TABLE DES MATIERES.....	35

**
*